



Possibilité de déchoir les droits de père?

Par **cynthia**, le **21/09/2008** à **15:30**

Bonjour,

N'ayant aucune nouvelle de mon père depuis approximativement 20 ans, ce dernier n'ayant jamais payé de pension alimentaire (cause (mensongère) d'impécuniosité), serait-il possible d'entamer une action juridique pour le faire déchoir de ses droits de père et ainsi me protéger financièrement lorsqu'il devra entrer en maison de retraite ou s'il ne peut rembourser d'éventuelles dettes?

JE vous remercie beaucoup de votre attention et de votre aide

Bien cordialement

C.R.